

ID: 031-213105927-20250218-202511CCAS-DE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE Séance du 18 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq le dix-huit février à dix-huit heures trente, le Conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la Commune de Larra s'est réuni dans la salle du Conseil municipal de la mairie de Larra, sur convocation régulière en date du 13 février 2025 sous la présidence de Jean-Louis MOIGN, Président.

Nombre de membres en exercice : 11	Présents	Absents ex- cusés ayant donné pou- voir	Absents	Date de la convocation	Date de trans- mission en préfecture et affichage
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 8	6	2	3	13.02.2025	19.02.2025

DELIBERATION CA CCAS N°2025-1-1

Présents (6): AUMARECHAL Vincent, BOÏAGO Marie-Claire, DEI TIGLI Florinda, DESGARCEAUX Nathalie, MESSINA Nathalie, MOIGN Jean-Louis

Le quorum (6) est atteint.

Absents ayant donné procuration (2): GOUMBALLA Saloua a donné procuration à BOÏAGO Marie-

Claire, LACOMBE Valérie a donné procuration à DESGARCEAUX Nathalie

Absents excusés (3): BALIERE Yolande, BUSQUE Liliane, COURTEILLE Thomas,

Secrétaire de séance : BOÏAGO Marie-Claire

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DE L'EXERCICE 2024

Monsieur le Président expose

Il est exposé à l'assemblée que le bilan de l'exercice 2024 du budget principal se présente comme suit :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N								
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé			
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	0,00	27 429,48	27 429,48			
	Recettes réalisées (1)	В	0,00	27 689,39	27 669,39			
	Restes à réaliser	С	0,00	0,00	0.00			
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	0,00	29 905,00	29 905,00			
	Dépenses réalisées (1)	E	0,00	27 998,09	27 998,09			
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00			
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G=B-E	0,00	-328,70	-328,70			
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	Н	0,00	2 475,52	2 475,52			
lde (investissement) ou résultat de ture (fonctionnement) Excédent /déficit		G÷H	0,00	2 146,52	2 146,82			
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I=C-F	0,00	0,00	0,00			
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G+H+1	0,00	2 146,82	2 146,82			

Envoyé en préfecture le 19/02/2025

Reçu en préfecture le 19/02/2025

ab anummov ARRAJ

Publié le



ID: 031-213105927-20250218-202511CCAS-DE

Le Conseil municipal

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-12 et L.2121-31 Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57

Ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré

Article 1er: APPROUVE le compte financier unique de l'exercice 2024

Article 2: AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous actes aux effets ci-dessus.

Pour: 7 Contre: --Abstention: --

Ne prend pas part au vote : 1 (MO Chi Jean-Louis)

Délibération adoptée

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance Marie-Claire BOÏAGO Le Président, Jean-Louis MOJGN

La présente délibération peut faire l'objetuir de contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse, dans la faire l'objetuir de contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse, dans la faire l'objetuir de contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse, dans la faire deux mois à compter de sa notification our de son affichage. Ce tribunal peut être saisi par voie postale (68 rue Russigne IV, EP 7007, 31068 Toulouse Cedex 07), ou pars le biais de l'application informatique « Télérecours » accessible de viris le site www.telerecours.fr.